

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2058

5 septembre 2011

### SOMMAIRE

Anton Capital Entertainment GP, S.à r.l. .....	98768	Nido Notting Hill S.à r.l. ....	98746
Apaj Holding S.A., SPF .....	98751	O'Key Group S.A. ....	98747
Argentum Holding S.à r.l. ....	98761	Optident S.à r.l. ....	98747
ÄVWL Real Asset Trust Holding S.à r.l. .....	98756	Orbit Fund Management S.à r.l. ....	98748
Calmel Holdings S.A. ....	98743	Orbit Private Asset Management S.A. ...	98747
Cameros Sicav .....	98742	Paoloni S.à r.l. ....	98761
CEP III Pucchini S.à r.l. ....	98748	Pixel S.A. ....	98761
DDI A.G. ....	98754	Pixel S.A. ....	98762
Finexo S.A. ....	98740	Pixel S.A. ....	98761
Flen Pharma S.à r.l. ....	98763	Plantes Tropicales Services S.à r.l. ....	98762
FTHB S.A. ....	98768	Power Group Nexus Germany S.A. ....	98784
Gaming Invest S.à r.l. ....	98738	Pradera Central Istanbul S.à r.l. ....	98751
Grosvenor Continental Europe Holdings S.A. ....	98755	Pradera Central RP Ostrava S.à r.l. ....	98751
Harrison Invest Company S.A.H. ....	98779	ProLogis France LXXIX S.à r.l. ....	98746
Harrison Invest Company S.A. - SPF .....	98779	ProLogis France LXXVIII S.à r.l. ....	98752
HG Blind Systems S.A. ....	98763	ProLogis France LXXXIII S.à r.l. ....	98753
HG Blind Systems S.A. ....	98778	ProLogis France LXXXII S.à r.l. ....	98752
HG Blind Systems S.A. ....	98762	ProLogis France LXXXI S.à r.l. ....	98752
HG Blind Systems S.A. ....	98763	ProLogis France LXXXIV S.à r.l. ....	98753
K.Stone S.A. ....	98747	ProLogis France LXXXIX S.à r.l. ....	98753
LuxGEO Parent S.à r.l. ....	98756	ProLogis France LXXXVII S.à r.l. ....	98755
MainTower SICAV .....	98762	ProLogis Services S.à r.l. ....	98755
MAS International .....	98740	Provence Investissements International S.A. ....	98762
Medialuz S.à r.l. ....	98742	Provence Investissements International S.A. ....	98763
Menuiserie Guy Morheng S.à r.l. ....	98742	Red Store s.à r.l. ....	98763
Milestone Property Fund Management S.à r.l. ....	98779	Renaissance Asset Managers Global Funds .....	98778
Moskito Productions S.A. ....	98742	RICHARTS N.K.J. S.à r.l., Agence d'Assu- rances .....	98779
Natixis International Funds (Lux) I .....	98743	Royal Eagle Business S.A. ....	98784
Nealux S.A. ....	98746	Schleich Luxembourg S.A. ....	98784
Netline S.A. ....	98746		

**Gaming Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.784.175,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 119.813.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of June.

Before Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of Gaming Invest S.à r.l., a company with limited liability (société à responsabilité limitée) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B119813 and having a share capital of EUR 10,843,950.00 (the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a deed executed before André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1990 of 24 October 2006. The articles of association of the Company (the "Articles"), have been amended most recently pursuant to a deed executed before the undersigned notary, on 11 January 2011, published in the Mémorial, number 837 of 28 April 2011.

There appeared:

Gaminghouse S.A., a public company (société anonyme) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B120007 (the "Majority Shareholder"), duly represented by Raymond Thill, with business address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

SOREFISA – Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A., a company limited by shares (società per azioni) under the laws of Italy, having its registered office at Via Nirone, 8, 20123 Milan, Italy (and its business address at Via dei Bossi, 7, 20121 Milan, Italy), registered in the Commercial Register of Milan under number 02311120157 ("Sorefisa"), duly represented by Raymond Thill, with business address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

Séverine Michel, born on 19 July 1977 in Epinal, France, with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, duly represented by Raymond Thill, with business address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal (together with the Majority Shareholder and Sorefisa, the "Shareholders").

The three powers of attorney in favour of the persons appearing, after having been signed *ne varietur* by such persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of the registration formalities.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholders together hold all shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the extraordinary general meeting is worded as follows:

1. Cancellation of 2,391 class B shares and corresponding reduction of the share capital and amendment to article 5 of the Articles

2. Amendment to article 11 of the Articles.

III. The Shareholders, acting jointly, resolve to take the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders unanimously resolve to (i) cancel (without repayment) 2,391 class B shares in the Company held by the Majority Shareholder, and (ii) reduce the share Capital of the Company accordingly and therefore to amend the article 5 of the Articles by replacing the first paragraph with:

The share capital is set at ten million seven hundred eighty-four thousand one hundred and seventy-five euros (EUR 10,784,175), represented by one hundred forty-eight thousand seven hundred and fifty-seven (148,757) Class A shares, two thousand three hundred and eighty-three (2,383) Class B shares, two hundred and twenty-seven (227) Class C shares and two hundred eighty thousand (280,000) Class D shares, all in registered form, having a par value of twenty-five euros (EUR 25.00) each, all subscribed and fully paid-up. No Class E shares or Class F shares are in issue for the time being.

*Second resolution*

The Shareholders unanimously resolve to amend article 11 of the Articles and to replace the penultimate paragraph with:

If and when Class E shares and Class F shares are in issue and such shares are to be converted into Class A shares pursuant to articles 9 and 10 of these Articles on the occurrence of a Conversion Event, such shares shall be converted at a conversion ratio determined on the basis of the total value of the Company and the year in which the Conversion Event occurs in accordance with a matrix made available to the relevant holder of class E redeemable convertible bonds or class F redeemable convertible bonds (of whatever series) issued by the Company.

### *Costs of deed*

The costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of this deed, amount approximately to one thousand euro (EUR 1,000.-).

### *Language of deed*

The undersigned notary, who understands and speaks English, declares that at the request of the Shareholders, represented as stated above, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In witness whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day above stated and, after having been read to the persons appearing, the present deed was signed in original by such persons and the notary.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de Gaming Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B119813 et ayant un capital social de EUR 10.843.950,00 (la Société). La Société a été constituée le 25 septembre 2006 suivant un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1990 du 24 octobre 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte passé par-devant le notaire instrumentant, le 11 janvier 2011, publié au Mémorial, numéro 837 du 28 avril 2011.

Ont comparu:

Gaminghouse S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B120007 (l'Associé Majoritaire) dûment représentée par Raymond Thill, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

SOREFISA – Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A., une société anonyme (socioetà per azioni) de droit italien, ayant son siège social à Via Nirone 8, 20123 Milan, Italie (et son adresse commerciale à Via dei Bossi 7, 20121 Milan, Italie), immatriculée au Registre des Sociétés de Milan sous le numéro 02311120157 (Soferisa), dûment représentée par Raymond Thill, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

Séverine Michel, née le 19 juillet 1977 à Epinal, France, ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, dûment représentée par Raymond Thill, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (et avec l'Associé Majoritaire et Soferisa, les Associés).

Les trois procurations des personnes comparantes, après avoir été signées "ne varietur" par ces personnes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les Associés détiennent ensemble toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est libellé de la manière suivante:

1. Annulation de 2.391 parts sociales de catégorie B et réduction correspondante du capital social et modification de l'article 5 des Statuts.

2. Modification de l'article 11 des Statuts.

III. Les Associés, agissant conjointement, décident de prendre les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident à l'unanimité (i) d'annuler (sans remboursement) 2,391 parts sociales de catégorie B dans la Société détenues par l'Associé Majoritaire, et (ii) de réduire le capital social de la Société en conséquence et ainsi de modifier l'article 5 des Statuts en remplaçant le premier paragraphe par:

Le capital social est fixé à dix millions sept cent quatre-vingt-quatre mille cent soixante-quinze euros (EUR 10.784.175,00), représenté par cent quarante-huit mille sept cent cinquante-sept (148.757) parts sociales de Catégorie A, deux mille trois cent quatre-vingt-trois (2.383) parts sociales de Catégorie B, deux cent vingt-sept (227) parts sociales de Catégorie C et deux cent quatre-vingt mille (280.000) parts sociales de Catégorie D, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Aucune part sociale de Catégorie E ou de Catégorie F n'est émise pour le moment.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident à l'unanimité de modifier l'article 11 des Statuts et de remplacer l'avant dernier paragraphe par:

Si et au moment où les parts sociales de Catégorie E et les parts sociales de Catégorie F sont émises et que ces dernières sont converties en parts sociales de Catégorie A en vertu des articles 9 et 10 des présents Statuts à la survenance d'un Evénement de Conversion, ces dernières seront converties au taux de conversion déterminé sur base de la valeur totale de la Société et l'année durant laquelle l'Evénement de Conversion a lieu conformément à la matrice adressée aux détenteurs concernées d'obligations convertibles rachetables de catégorie E et d'obligations convertibles rachetables de catégorie F (de n'importe quelle série) émises par la Société.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, à la charge de la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ mille euros (EUR 1.000,-).

*Langue*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des Associés ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la personne comparante, celle-ci a signé, ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2011. LAC/2011/29928. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100167/131.

(110114606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**MAS International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 110.690.

---

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2011096577/10.

(110108717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Finexo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54-56, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R.C.S. Luxembourg B 118.255.

---

L'an deux mil onze, le huitième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU**

Maître Benoît Duvieusart, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration contenue dans des résolutions adoptées en date du 7 juillet 2011 par le conseil d'administration de Finexo S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 54-56, Boulevard Napoléon I, L-2210 Luxembourg et immatriculée au registre de commerces et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 118.255 (la "Société"), constituée le 25 juillet 2006 par acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1928 du 13 octobre 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, prénommée, reçu en date du 24 février 2011, publié au Mémorial, numéro 1086 du 23 mai 2011, lesquelles résolutions du conseil d'administration resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter que:

I. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a, par résolutions adoptées en date du 13 décembre 2010, modifié les dispositions de l'article 6 des statuts de la Société relatives au capital autorisé afin, notamment,

d'autoriser le conseil d'administration à émettre un maximum de cent soixante mille (160.000) bons de souscription d'Actions de Classe B de la Société au prix de souscription de un euro (EUR 1,00) par action [soit une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) et une prime d'émission de quatre-vingt-dix centimes d'euro (EUR 0,90) à raison de quatre-vingt mille bons de souscription d'Actions de Classe B de la Société en faveur de chacun des deux membres fondateurs de la Société, attribuables sous la condition de l'engagement de ceux-ci de différer pour une période de 6 mois au moins le paiement de rémunérations de toute nature à concurrence de EUR 100.000 par personne, en ce compris leur droit au bonus 2009, qui leur serait dues par la Société, et expirant le 30 juin 2011;

II. La même assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société avait autorisé le conseil d'administration à faire constater par acte notarié l'augmentation de capital résultant des souscriptions qu'il aura reçues lors de l'exercice des bons de souscription et de faire modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social résultant de la souscription et de la libération des nouvelles Actions de Classe B.

III. Sur base des pouvoirs ainsi conférés, le conseil d'administration de la Société a, (i) par résolutions adoptées en date du 24 mars 2011, octroyé à Monsieur Emmanuel Pellé, administrateur de la société, un nombre de quatre-vingt mille (80.000) bons de souscription d'Actions de Classe B, (ii) et par résolutions adoptées en date du 20 avril 2011, octroyé à Monsieur Emmanuel Carjat, administrateur-délégué de la société, un nombre de quatre-vingt mille (80.000) bons de souscription d'Actions de Classe B.

IV. En date du 30 juin 2011, MM. Pellé et Carjat ont notifié au conseil d'administration de la Société qu'ils exerçaient chacun l'entière responsabilité de leur bons de souscription, et entendaient souscrire chacun aux quatre-vingt mille (80.000) Actions de Classe B auxquels ces bons de souscription donnent droit, au prix de souscription de un euro (EUR 1,00) par action (soit une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) et une prime d'émission de quatre-vingt-dix centime d'euro (EUR 0,90).

V. Par résolutions adoptées en date du 7 juillet 2011, le conseil d'administration a constaté la souscription et la libération intégrale de leur souscription par MM. Pellé et Carjat, et a décidé d'émettre cent soixante mille (160.000) nouvelles Actions de Classe B de la Société et d'attribuer ces Actions de Classe B nouvelles à concurrence de quatre-vingt mille (80.000) Actions de Classe B à Mr Pellé et quatre-vingt mille (80.000) Actions de Classe B à Mr Carjat.

Preuve de l'apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

VI. En conséquence de ce qui précède, le capital social souscrit de la Société a été augmenté d'un montant total de seize mille euros (EUR 16.000) par l'émission de cent soixante mille (160.000) nouvelles Actions de Classe B, chacune d'une valeur nominale de dix centime d'euro (EUR 0,10) par Action augmentée d'une prime d'émission de quatre-vingt-dix centimes (EUR 0,90) allouée à un compte de prime d'émission librement distribuable.

VII. Suite à cette augmentation de capital, le premier paragraphe de l'article cinq des Statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital - Actions et Certificats.** Le capital souscrit de la Société est fixé à deux cent sept mille six cent soixante-dix-neuf euros et quatre-vingts centimes (EUR 207.679,80) représenté par deux millions soixante-seize mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (2.076.798) actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) par action représenté par cinq cent trente mille huit cents (530.800) actions de classe A (les "Actions de Classe A") d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) par action, et par un million cinq cent quarante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1.545.998) actions de classe B (les "Actions de Classe B") d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) par action (les Actions de Classe A et les Actions de Classe B sont ci-après conjointement désignées comme les "Actions") étant entendu que les Actions de Classe B donneront droit, en cas de liquidation amiable ou judiciaire de la Société, à l'allocation préférentielle du boni de liquidation tel que détaillé dans un éventuel pacte d'actionnaires (ou tout autre contrat de même type) existant de tout temps entre les actionnaires et la Société (un "Pacte d'Actionnaires")." »

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou pour lequel elle est responsable à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Duvieusart et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juillet 2011. LAC/2011/31625. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100156/76.

(110114560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

**Medialuz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 65, allée Léopold Goebel.  
R.C.S. Luxembourg B 76.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MEDIALUZ SARL*  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2011096578/12.

(110108790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Menuiserie Guy Morheng S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E..  
R.C.S. Luxembourg B 40.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096579/10.

(110108711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Cameros Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 48.766.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 31 Mars 2011 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé la nomination de Mr Jean-François Pierrard avec effet au 31 Mars 2011
2. L'Assemblée a reconduit les mandats de

Mr Francisco Javier Benito Martinez, Samaria 12, 10° Derecha, Madrid 28009, Espagne

Mr Javier Claudio Benito Olalla, Samaria 12, 10° Derecha, Madrid 28009, Espagne

Mr Ignacio Aragon Ramirez de Pineda, Don Ramon de la Cruz, 23, 28001 Madrid, Espagne

Michèle Berger, 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Mr Frédéric Fasel, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Mr Pascal Chauvaux, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Mr Jean-François Pierrard, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2012.

3. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte S.A. pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2012.

*Pour Cameros SICAV*

Référence de publication: 2011100898/22.

(110115062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**Moskito Productions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 59, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 99.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096580/9.

(110109409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Natixis International Funds (Lux) I, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.023.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011096581/12.

(110108733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Calmel Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 64.088.

In the year two thousand and eleven, on the sixth of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of CALMEL HOLDINGS S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 64.088 (the Company). The Company has been incorporated on April 15<sup>th</sup>, 1998 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 497 of July 6<sup>th</sup>, 1998. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to an extraordinary general meeting under private seal on March 4<sup>th</sup>, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°989 of June 28<sup>th</sup>, 2002.

The Meeting is chaired by Mr Bertrand DUC, assistant, with professional address at Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mr Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elects as scrutineer of the Meeting Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at Luxembourg (the Scrutineer).

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the chairman declares that:

I. The Sole Shareholder represented and the number of shares it holds are shown on an attendance list. Such list and proxy, signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. As appears from the attendance list, the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to dissolve the Company;
2. Appointment of Mr Simon BAKER as liquidator;
3. Determination of the powers of the liquidator;
4. Appointment of an auditor-examiner;
5. To grant discharge to the board of directors and the auditor of the Company.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Simon BAKER, born in Elgin (United Kingdom) on December 26<sup>th</sup>, 1955 and residing professionally at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature for the performance of his duties.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Cardinal Nominees Limited, a company incorporated pursuant to the Laws of the British Virgin Islands, with registered office at 9, Columbus Center, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the Companies Register of the British Virgin Islands under number 1446432, as auditor-examiner, in relation to the voluntary liquidation of the Company.

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant discharge to (i) all the directors of the Company and (ii) the auditor of the Company for the exercise of their respective mandates.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil onze, le six juillet.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de CALMEL HOLDINGS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.088 (la Société). La Société a été constituée le 15 avril 1997 suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°497 du 6 juillet 1998. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sou seing privé en date du 4 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°989 du 28 juin 2002.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bertrand DUC, assistant administratif, dont l'adresse professionnelle se trouve à Luxembourg (le Président),

Madame le Président nomme comme secrétaire de l'Assemblée Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, dont l'adresse professionnelle se trouve à Luxembourg (le Secrétaire),

L'Assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée Madame Corinne PETIT, employée privée, dont l'adresse professionnelle se trouve à Luxembourg (le Scrutateur).

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement appelés le Bureau).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, Mademoiselle le Président déclare que:

I. L'Actionnaire Unique représenté ainsi que le nombre des actions qu'il détient apparaissent sur une liste de présence. Ladite liste de présence et la procuration, signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, est attachée aux présentes minutes;

II. Ainsi qu'il ressort de la liste de présence, les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée de telle sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour desquels les participants ont été préalablement informés;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Décision de dissoudre la Société;
2. Nomination de Monsieur Simon BAKER comme liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;



4. Nomination d'un commissaire-vérificateur;

5. Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société.

IV. L'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire Unique a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

*Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique a décidé de nommer Monsieur Simon BAKER, né à Elgin (Grande Bretagne) le 26 décembre 1955 et demeurant professionnellement au 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Actionnaire Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à L'Actionnaire Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

*Quatrième résolution*

L'Actionnaire Unique a décidé de nommer Cardinal Nominees Limited, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social au 9, Columbus Center, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et inscrite auprès du Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1446432, comme commissaire-vérificateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

*Cinquième résolution*

L'Actionnaire Unique a décidé d'accorder la décharge (i) à tous les administrateurs de la Société et (ii) au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif.

*Frais*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges, quelle qu'en soit la forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ neuf cents euros (900.- EUR).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux membres du Bureau, les membres du Bureau ont signé le présent acte authentique avec le notaire.

Signé: B. Duc, G. Saddi, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2011. LAC/2011/31363. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099196/141.

(110113121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Nido Notting Hill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 121.188.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011096582/13.

(110109304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Nealux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 63, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 64.830.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert SCHUMAN

NOTAIRE

Référence de publication: 2011096584/11.

(110108880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Netline S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 63.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NETLINE S.A.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011096585/12.

(110108804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**ProLogis France LXXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 122.456.

*Résolution du 26 mai 2011*

à modifier: Suite à une résolution du 26 mai 2011, l'associé ProLogis France Developments Incorporated a changé de dénomination et est désormais nommée ProLogis France Developments LLC ayant son siège social à Centerville 2711, Suite 400 - 19808 Wilmington-Delaware, USA et immatriculée à Delaware sous le numéro 3024494.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis France Developments LLC ..... 600 parts sociales

Luxembourg, le 15 juin 2011.

*Pour la société*

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2011096601/18.

(110108996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**O'Key Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 80.533.

Le rapport annuel de gestion et le rapport consolidé de gestion de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011096586/12.

(110108905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Orbit Private Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 112.851.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arnold Bon / Gérard Laurent

*Director / Director*

Référence de publication: 2011096587/11.

(110109222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Optident S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5531 Remich, 17, route de l'Europe.  
R.C.S. Luxembourg B 83.912.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096588/10.

(110109240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**K.Stone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 67.052.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 30 juin 2011 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué.

- De coopter comme nouvel administrateur, Madame Hélène MERCIER, employée privée, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31/12/2010.

- De nommer Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en qualité d'administrateur délégué de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31/12/2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

*Banque Domiciliaire*

Signature

Référence de publication: 2011096931/21.

(110109568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Orbit Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 123.749.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arnold Bon / Gérard Laurent  
*Director / Director*

Référence de publication: 2011096589/11.

(110109227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**CEP III Pucchini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.856.836,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 157.501.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of June.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) submitted to the SICAR law regime, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.711,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 16, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name «CEP III Pucchini S.à r.l.» (hereinafter, the Company), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.501, established pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 9, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 312 of February 16, 2011 and whose articles of association have been lastly amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 23, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 724 of April 14, 2011.

II. The Company's share capital is set at nineteen million ninety seven thousand six hundred twenty-six Euro (EUR 19.097.626,00) represented by nineteen million ninety seven thousand six hundred twenty-six (19.097.626) shares of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to convert all the existing nineteen million ninety seven thousand six hundred twenty-six (19.097.626) shares of one Euro (EUR 1,00) each into:

- sixteen million eight hundred three thousand three hundred seventy-five (16.803.375) class A shares of one Euro (EUR 1,00) each (the Class A Shares); and
- two million two hundred ninety-four thousand two hundred fifty-one (2.294.251) class B shares of one Euro (EUR 1,00) each (the Class B Shares).

IV. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by one million seven hundred fifty-nine thousand two hundred ten Euro (EUR 1.759.210,00) to raise it from its present amount of nineteen million ninety seven thousand six hundred twenty-six Euro (EUR 19.097.626,00) to twenty million eight hundred fifty-six thousand eight hundred thirty-six Euro (EUR 20.856.836,00) by creation and issuance of one million seven hundred fifty-nine thousand two hundred ten (1.759.210) new Class A Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the New Class A Shares), vested with the same rights and obligations as the existing Class A Shares.

*Subscription - Payment*

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, prenamed, through its proxyholder, resolves to subscribe for the one million seven hundred fifty-nine thousand two hundred ten (1.759.210) New Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, together with a share premium in the amount of two million eight hundred thirty-four thousand five hundred eighty-two Euro (EUR 2.834.582,00), by contribution in kind in the total amount of four million five hundred ninety-three thousand

seven hundred ninety-two Euro (EUR 4.593.792,00) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by it towards the Company.

*Evidence of the contribution's existence and value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated June 24, 2011 of the Company;
- a contribution declaration of CEP III Participations S.à r.l. SICAR, prenamed;
- a declaration from the managers of the Company.

*Effective implementation of the contribution*

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the unlimited owner of the receivable to be contributed, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the receivable to be contributed or part of it be transferred to it.

- the receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.

VI. Pursuant to the above resolutions the sole shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 6.** The share capital is set at twenty million eight hundred fifty-six thousand eight hundred thirty-six Euro (EUR 20.856.836,00) represented by eighteen million five hundred sixty-two thousand five hundred eighty-five (18.562.585) Class A Shares and two million two hundred ninety-four thousand two hundred fifty-one (2.294.251) Class B Shares of one Euro (EUR 1,00) each. Any share premium paid on the subscription of the Class A Shares of the Company shall remain linked to such Class A Shares on which it has been paid.”

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at three thousand five hundred Euro (EUR 3.500,00).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-huit juin.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, soumise à la loi SICAR, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 127.711,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 juin 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «CEP III Pucchini S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.501, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 9 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 312 du 16 février 2011 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire en date du 23 décembre 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 724 du 14 avril 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à dix-neuf millions quatre vingt dix sept mille six cent vingt-six Euro (EUR 19.097.626,00) représenté par dix-neuf millions quatre vingt dix sept mille six cent vingt-six (19.097.626) parts sociales d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide de convertir les dix-neuf millions quatre vingt dix sept mille six cent vingt-six (19.097.626) parts sociales d'un Euro (EUR 1,00) chacune en:

- seize millions huit cent trois mille trois cent soixante-quinze (16.803.375) parts sociales de classe A d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Sociales de Classe A); et

- deux millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent cinquante et une (2.294.251) parts sociales de classe B d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Sociales de Classe B).

IV. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million sept cent cinquante-neuf mille deux cent dix Euro (EUR 1.759.210,00) afin de le porter de son montant actuel de dix-neuf millions quatre vingt dix sept mille six cent vingt-six Euro (EUR 19.097.626,00) à vingt millions huit cent cinquante-six mille huit cent trente-six Euro (EUR 20.856.836,00) par émission et création d'un million sept cent cinquante-neuf mille deux cent dix (1.759.210) nouvelles Part Sociales de Classe A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales de Classe A), ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales de Classe A existantes.

#### *Souscription - Libération*

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, susnommée, déclare souscrire les un million sept cent cinquante-neuf mille deux cent dix (1.759.210) Nouvelles Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux millions huit cent trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt-deux Euro (EUR 2.834.582,00), par apport en nature, d'un montant total de quatre millions cinq cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-douze Euro (EUR 4.593.792,00), consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par elle envers la Société.

#### *Preuve de l'existence et valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 24 juin 2011 de la Société;
- une déclaration d'apport de CEP III Participations S.à r.l. SICAR, susnommée;
- une déclaration des gérants de la Société.

#### *Réalisation effective de l'apport*

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, susnommée, par son mandataire, déclare que:

- il est le seul propriétaire de la créance apportée, celle-ci étant librement transmissible et non sujette à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que la créance apportée, ou une partie de ladite, lui soit transférée;

- la créance apportée est libre de tous gages, garanties ou usufruits.

V. Suite aux décisions ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à à vingt millions huit cent cinquante-six mille huit cent trente-six Euro (EUR 20.856.836,00) représenté par dix-huit millions cinq cent soixante deux mille cinq cent quatre-vingt-cinq (18.562.585) Parts Sociales de Classe A et deux millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent cinquante et une (2.294.251) Parts Sociales de Classe B d'un Euro (EUR 1,00) chacune. Toute prime d'émission libérée lors de la souscription de Parts Sociales de Classe A de la Société restera rattachée aux Parts Sociales de Classe A sur lesquelles elle a été libérée.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués à la somme de trois mille cinq cents Euro (EUR 3.500,00).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9117. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Line Gerard.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011099202/151.

(110112656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Pradera Central Istanbul S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.204.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 JUIL 2011.

*Pour: PRADERA CENTRAL ISTANBUL S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011096593/16.

(110109358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Pradera Central RP Ostrava S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.036.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 JUIL. 2011.

*Pour: PRADERA CENTRAL RP OSTRAVA S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011096594/16.

(110109354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Apaj Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 61.392.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 20 juin 2011 à 11.00 heures à Luxembourg  
1, rue Joseph Hackin*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance lors de cette assemblée.

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Joseph WINANDY et Koen LOZIE ainsi que de COSAFIN SA., domiciliée 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, représentée par M. Jacques Bordet, 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg

Les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 30.11.2011.

- Par ailleurs, l'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes, la société Fiduciaire HRT.

Le mandat du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 30.11.2011.

Pour copie conforme  
Signatures  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011101407/22.

(110114219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**ProLogis France LXXVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.108.

—  
*Résolution du 26 mai 2011*

à modifier: Suite à une résolution du 26 mai 2011, l'associé ProLogis France Developments Incorporated a changé de dénomination et est désormais nommée ProLogis France Developments LLC ayant son siège social à Centerville 2711, Suite 400 - 19808 Wilmington-Delaware, USA et immatriculée à Delaware sous le numéro 3024494.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis France Developments LLC . . . . . 600 parts sociales

Luxembourg, le 15 juin 2011.

*Pour la société*

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2011096602/18.

(110108999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**ProLogis France LXXXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.454.

—  
*Résolution du 26 mai 2011*

à modifier: Suite à une résolution du 26 mai 2011, l'associé ProLogis France Developments Incorporated a changé de dénomination et est désormais nommée ProLogis France Developments LLC ayant son siège social à Centerville 2711, Suite 400 - 19808 Wilmington-Delaware, USA et immatriculée à Delaware sous le numéro 3024494.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis France Developments LLC . . . . . 600 parts sociales

Luxembourg, le 15 juin 2011.

*Pour la société*

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2011096603/18.

(110109003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**ProLogis France LXXXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.446.

—  
*Résolution du 26 mai 2011*

à modifier: Suite à une résolution du 26 mai 2011, l'associé ProLogis France Developments Incorporated a changé de dénomination et est désormais nommée ProLogis France Developments LLC ayant son siège social à Centerville 2711, Suite 400 - 19808 Wilmington-Delaware, USA et immatriculée à Delaware sous le numéro 3024494.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis France Developments LLC . . . . . 600 parts sociales



Luxembourg, le 15 juin 2011.

*Pour la société*

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2011096604/18.

(110109001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**ProLogis France LXXXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.445.

—  
*Résolution du 26 mai 2011*

à modifier: Suite à une résolution du 26 mai 2011, l'associé ProLogis France Developments Incorporated a changé de dénomination et est désormais nommée ProLogis France Developments LLC ayant son siège social à Centerville 2711, Suite 400 - 19808 Wilmington-Delaware, USA et immatriculée à Delaware sous le numéro 3024494.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis France Developments LLC . . . . . 600 parts sociales

Luxembourg, le 15 juin 2011.

*Pour la société*

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2011096605/18.

(110109007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**ProLogis France LXXXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.444.

—  
*Résolution du 26 mai 2011*

à modifier: Suite à une résolution du 26 mai 2011, l'associé ProLogis France Developments Incorporated a changé de dénomination et est désormais nommée ProLogis France Developments LLC ayant son siège social à Centerville 2711, Suite 400 - 19808 Wilmington-Delaware, USA et immatriculée à Delaware sous le numéro 3024494.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis France Developments LLC . . . . . 600 parts sociales

Luxembourg, le 15 juin 2011.

*Pour la société*

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2011096606/18.

(110109010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**ProLogis France LXXXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.862.

—  
*Résolution du 26 mai 2011*

à modifier: Suite à une résolution du 26 mai 2011, l'associé ProLogis France Developments Incorporated a changé de dénomination et est désormais nommée ProLogis France Developments LLC ayant son siège social à Centerville 2711, Suite 400 - 19808 Wilmington-Delaware, USA et immatriculée à Delaware sous le numéro 3024494.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis France Developments LLC . . . . . 600 parts sociales

Luxembourg, le 15 juin 2011.

*Pour la société*

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2011096607/18.

(110109016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**DDI A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 153.684.

Im Jahre zweitausendelf, den zweiundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxembourg,  
versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft „DDI A.G.“ mit Sitz  
in 1a, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach,

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 31. Mai 2010, veröffentlicht im  
Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 1501 vom 22. Juli 2010,

zuletzt abgeändert aufgrund einer Urkunde, aufgenommen durch Notar Paul DECKER, mit dem Amtssitz in Luxembourg  
am 3. Dezember 2010, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 484 vom 15. März  
2011.

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 153.684.

Die Versammlung wurde eröffnet um 11.00 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Paul WEILER, Privat-  
beamter, berufsansässig in Luxemburg.

Der Präsident bestimmte zur Sekretärin Frau Nadine GLOESENER, Privatbeamtin, berufsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählte zum Stimmzähler Herrn Artur RESCHKE, Kaufmann, wohnhaft in 37, Schauinsland,  
D-54298 Igel.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Gesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien  
auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmzähler  
und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, daß die bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in  
gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechts-  
gültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Bei der Treuhandgesell-  
schaft: United International Management S.A.).

2. Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, wurde folgender Beschluss einstimmig  
gefasst:

*Einziger Beschluss.*

Die Versammlung beschließt den Sitz nach 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg zu verlegen und somit dem  
ersten Satz von Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2. (erster Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg „

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 11.10 Uhr.

*Kosten:*

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen,  
werden geschätzt auf 750,- EUR.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Mitglieder des Büros, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen  
sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: N. GLOESENER, P. WEILER, A. RESCHKE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2011. Relation: LAC/2011/28931. Reçu 75,- € (soixante-quinze euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt an das Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg.

Luxembourg, den 4. Juli 2011.

Référence de publication: 2011096782/51.

(110110061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

**Grosvenor Continental Europe Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.165.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société lors de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 30 juin 2011 les décisions suivantes:

- nommer M. Simon Hauxwell, né le 6 juin 1959 à Singapour, ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'au 30 juin 2017;

- nommer M. Herman Moors, né le 3 novembre 1944 à Bilzen, Belgique, ayant pour adresse professionnelle 240 rue de Luxembourg, L-2324 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'au 30 juin 2017;

- reconnaître que le conseil d'administration est dès lors constitué de:

\* M. Graham Wilson;

\* M. James Raynor;

\* M. Frederik Foussat;

\* M. Jean Bodoni;

\* M. Simon Hauxwell; et

\* M. Herman Moors.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100180/25.

(110113784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

**ProLogis France LXXXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.871.

—  
*Résolution du 26 mai 2011*

à modifier: Suite à une résolution du 26 mai 2011, l'associé ProLogis France Developments Incorporated a changé de dénomination et est désormais nommée ProLogis France Developments LLC ayant son siège social à Centerville 2711, Suite 400 - 19808 Wilmington-Delaware, USA et immatriculée à Delaware sous le numéro 3024494.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis France Developments LLC ..... 600 parts sociales

Luxembourg, le 15 juin 2011.

*Pour la société*

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2011096608/18.

(110108893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**ProLogis Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 68.192.

—  
*Résolution du 26 mai 2011*

à modifier: Suite à une résolution du 26 mai 2011, l'associé PLD International Incorporated a changé de dénomination et est désormais nommée PLD International Holding LLC ayant son siège social à Centerville 2711, Suite 400 - 19808 Wilmington-Delaware, USA et immatriculée à Delaware sous le numéro 2757518.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:  
PLD International Holding LLC ..... 1067 parts sociales

Luxembourg, le 15 juin 2011.

*Pour la société*

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2011096610/18.

(110108907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**ÄVWL Real Asset Trust Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 512.500,00.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 1, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 143.233.

*Extrait des résolutions circulaires prises en date du 30 juin 2011*

En date du 30 juin 2011, le conseil de gérance de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Dirk SÖHNHOLZ de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Marcel RENNÉ, né le 9 juillet 1970 à Bad Buchau, Allemagne, résidant à l'adresse suivante: 15, Agricolaweg, 61381 Friedrichsdorf, Allemagne, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

ÄVWL Real Asset Trust Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011096666/18.

(110110106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

**LuxGEO Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 226.279.847,66.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 159.036.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of the month of June,

Before Me Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

AXEUROPE S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 21 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159139;

hereby represented by Me Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 June 2011;

Luxgoal S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of thirty-three million three hundred thirty-two thousand one hundred eighty-four euro and sixty-five euro cent (EUR 33,332,184.65), with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152268,

hereby represented by Me Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 June 2011;

G Co-Investment I S.C.A., a société en commandite par actions, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

hereby represented by Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 June 2011; and

G Co-Investment II S.C.A., a société en commandite par actions, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

hereby represented by Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 June 2011.

The above appearing parties being collectively referred to as the "Shareholders".

The said proxies shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of LuxGEO Parent S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of one hundred sixteen million four hundred eighty-eight thousand seventy-five euro and seventy-two euro cent (EUR 116,488,075.72), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 14 February 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1001 of 13 May 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159036 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred nine million seven hundred ninety-one thousand seven hundred seventy-one euro and ninety-four cents (EUR 109,791,771.94) so as to raise it from its present amount of one hundred sixteen million four hundred eighty-eight thousand seventy-five euro and seventy-two euro cent (EUR 116,488,075.72) to two hundred twenty-six million two hundred seventy-nine thousand eight hundred forty-seven euro and sixty-six euro cent (EUR 226,279,847.66);

2 To issue ten billion nine hundred seventy-nine million one hundred seventy-seven thousand one hundred ninety-four (10,979,177,194) new ordinary shares, having the same rights and privileges as the existing ordinary shares, having each a nominal value of one euro cent (EUR 0.01);

3 To accept subscription for the ten billion nine hundred seventy-nine million one hundred seventy-seven thousand one hundred ninety-four (10,979,177,194) newly issued ordinary shares, with payment of a share premium in a total amount of one hundred seventeen million fifty-two thousand two hundred forty-three euro and three cents (EUR 117,052,243.03) by Luxgoal S.à r.l. and to accept payment in full for such newly issued ordinary shares and share premium by a contribution in kind consisting of a stake in eDreams Inc.;

4 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions;

5 Miscellaneous;

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred nine million seven hundred ninety-one thousand seven hundred seventy-one euro and ninety-four cents (EUR 109,791,771.94) so as to raise it from its present amount of one hundred sixteen million four hundred eighty-eight thousand seventy-five euro and seventy-two euro cent (EUR 116,488,075.72) to two hundred twenty-six million two hundred seventy-nine thousand eight hundred forty-seven euro and sixty-six euro cent (EUR 226,279,847.66).

#### *Second resolution*

The Shareholders resolved to issue ten billion nine hundred seventy-nine million one hundred seventy-seven thousand one hundred ninety-four (10,979,177,194) new ordinary shares, having each a nominal value of one euro cent (EUR 0.01).

#### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared Luxgoal S.à r.l., prenamed (being hereafter referred to as the "Subscriber"), represented by Nicolas Gauzès, by virtue of the pre-mentioned proxy.

The Subscriber declared to subscribe for ten billion nine hundred seventy-nine million one hundred seventy-seven thousand one hundred ninety-four (10,979,177,194) new ordinary shares, having each a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), with payment of a share premium in a total amount of one hundred seventeen million fifty-two thousand two hundred forty-three euro and three cents (EUR 117,052,243.03) and to fully pay the nominal value thereof for such newly issued shares and the share premium, by a contribution in kind consisting of thirteen million eighty-one thousand seven hundred twenty-two (13,081,722) shares, in eDreams, Inc., a corporation governed by the laws of the State of Delaware, with registered office at 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801 (the "Contribution").

The Contribution represents a value in an aggregate amount of two hundred twenty-six million eight hundred forty-four thousand fourteen euro and ninety-seven cents (EUR 226,844,014.97) corresponding to the nominal value of ten billion nine hundred seventy-nine million one hundred seventy-seven thousand one hundred ninety-four (10,979,177,194) new ordinary shares subscribed in an aggregate amount of one hundred nine million seven hundred ninety-one thousand seven hundred seventy-one euros and ninety-four cents (EUR 109,791,771,94) and to the share premium in an aggregate amount of one hundred seventeen million fifty-two thousand two hundred forty-three euro and three cents (EUR 117,052,243.03) paid up for such new ordinary shares

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscribers declared that there subsist no impediments to the free transferability of their respective Contributions to the Company, that all consents required in that respect have been obtained and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contributions to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the contributions in kind made to the Company representing an aggregate amount of two hundred twenty-six million eight hundred forty-four thousand fourteen euro and ninety-seven cents (EUR 226,844,014.97) which corresponds at least to the nominal value of ten billion nine hundred seventy-nine million one hundred seventy-seven thousand one hundred ninety-four (10,979,177,194) new ordinary shares to be issued by the Company in an aggregate amount of one hundred nine million seven hundred ninety-one thousand seven hundred seventy-one euro and ninety-four cents (EUR 109,791,771.94) and to the share premium in an aggregate amount of one hundred seventeen million fifty-two thousand two hundred forty-three euro and three cents (EUR 117,052,243.03)."

The Report, which after having been signed "ne varietur" by the Shareholders, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

#### *Third resolution*

The Shareholders resolved to accept said subscription as well as the Contribution and to allot the new ordinary shares to the Subscriber according to the above mentioned subscription.

#### *Fourth resolution*

The Shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at two hundred twenty-six million two hundred seventy-nine thousand eight hundred forty-seven euro and sixty-six euro cent (EUR 226,279,847.66) represented by twenty-two billion six hundred twenty-seven million nine hundred eighty-four thousand seven hundred sixty-six (22,627,984,766) shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREUPON, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trentième jour du mois de juin,

Par-devant nous Maître Carlo Wersandt, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

AXEUROPE S.A., une société anonyme régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 21 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159139;

représentée aux fins des présentes par Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 29 juin 2011;

Luxgoal S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de trente-trois millions trois cent trente-deux mille cent quatre-vingt-quatre euros et soixante-cinq centimes d'euro (EUR 33.332.184,65), ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152268,

représentée aux fins des présentes par Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 29 juin 2011;

G Co-Investment I S.C.A., une société en commandite par actions, régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, pas encore immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée aux fins des présentes par Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 29 juin 2011; et

G Co-Investment II S.C.A., une société en commandite par actions, régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, pas encore immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée aux fins des présentes par Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 29 juin 2011.

Les parties susmentionnées sont ensemble nommées les «Associés».

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis au notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les seuls et uniques associés de LuxGEO Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cent seize millions quatre cent quatre-vingt-huit mille soixante-quinze euros et soixante-douze centimes d'euro (EUR 116.488.075,72), dont le siège social est au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant l'acte du notaire soussigné, en date du 14 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1001 du 13 mai 2011 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 159036. Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent neuf millions sept cent quatre-vingt-onze mille sept cent soixante-et-onze euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 109.791.771,94) pour le porter de son montant actuel de cent seize millions quatre cent quatre-vingt-huit mille soixante-quinze euros et soixante-douze centimes d'euro (EUR 116.488.075,72) à deux cent vingt-six millions deux cent soixante-dix-neuf mille huit cent quarante-sept euros et soixante-six centimes d'euro (EUR 226.279.847,66).

2 Émission de dix milliards neuf cent soixante-dix-neuf millions cent soixante-dix-sept mille cent quatre-vingt-quatorze (10.979.177.194) parts sociales ordinaires nouvelles, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, d'une valeur nominale de un centime d'euros (EUR 0,01) chacune.

3 Acceptation de la souscription par Luxgoal S.à r.l. de ces dix milliards neuf cent soixante-dix-neuf millions cent soixante-dix-sept mille cent quatre-vingt-quatorze (10.979.177.194) nouvelles parts sociales ordinaires émises, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent dix-sept millions cinquante-deux mille deux cent quarante-trois euros et trois cents (EUR 117.052.243,03) et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales ordinaires émises et de la prime d'émission par un apport en nature sous la forme de participations dans eDreams Inc.

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les décisions susmentionnées.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent neuf millions sept cent quatre-vingt-onze mille sept cent soixante-et-onze euro et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 109.791.771,94) pour le porter de son montant actuel de cent seize millions quatre cent quatre-vingt-huit mille soixante-quinze euros et soixante-douze centimes d'euro (EUR 116.488.075,72) à deux cent vingt-six millions deux cent soixante-dix-neuf mille huit cent quarante-sept euros et soixante-six centimes d'euro (EUR 226.279.847,66).

#### *Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé d'émettre dix milliards neuf cent soixante-dix-neuf millions cent soixante-dix-sept mille cent quatre-vingt-quatorze (10.979.177.194) parts sociales ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de un centime d'euros (EUR 0,01) chacune.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu Luxgoal S.à r.l., mentionnée ci-dessus (désignée aux fins des présentes le «Souscripteur»), représentée par Nicolas Gauzès, en vertu d'une procuration susmentionnée.

Le Souscripteur a déclaré souscrire dix milliards neuf cent soixante-dix-neuf millions cent soixante-dix-sept mille cent quatre-vingt-quatorze (10.979.177.194) parts sociales ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de un centime d'euros (EUR 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent dix-sept millions cinquante-deux mille deux cent quarante-trois euros et trois cents (EUR 117.052.243,03) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en treize millions quatre-vingt-un mille sept cent vingt-deux (13.081.722) actions de eDreams, Inc., une société régie par le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Ville de Wilmington, County de New Castle, Delaware 19801 (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de deux cent vingt-six millions huit cent quarante-quatre mille quatorze euros et quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 226.844.014,97) correspondant à la valeur nominale des dix milliards neuf cent soixante-dix-neuf millions cent soixante-dix-sept mille cent quatre-vingt-quatorze (10.979.177.194) nouvelles parts sociales ordinaires émises souscrites d'un montant total de cent neuf millions sept cent quatre-vingt-onze mille sept cent soixante-et-onze euros et soixante-sept cents (EUR 109.791.771,67) et à la prime d'émission d'un montant total de cent dix-sept millions cinquante-deux mille deux cent quarante-trois euros et trois cents (EUR 117.052.243,03) libéré sur ces nouvelles parts sociales ordinaires.

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment nommé, a encore déclaré que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur la base de la méthode telle que décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des apports en nature faits à la Société pour un montant total de deux cent vingt-six millions huit cent quarante-quatre mille quatorze euros et quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 226.844.014,97) correspondant à la valeur nominale des dix milliards neuf cent soixante-dix-neuf millions cent soixante-dix-sept mille cent quatre-vingt-quatorze (10.979.177.194) nouvelles parts sociales ordinaires émises souscrites d'un montant total de cent neuf millions sept cent quatre-vingt-onze mille sept cent soixante-et-onze euros et soixante-sept cents (EUR 109.791.771,67) et à la prime d'émission d'un montant total de cent dix-sept millions cinquante-deux mille deux cent quarante-trois euros et trois cents (EUR 117.052.243,03) libéré sur ces nouvelles parts sociales ordinaires».

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par les Associés, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

#### *Troisième résolution*

Les Associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit Apport et d'émettre les nouvelles parts sociales conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés ont décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit paragraphe sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé deux cent vingt-six millions deux cent soixante-dix-neuf mille huit cent quarante-sept euros et soixante-six centimes d'euro (EUR 226.279.847,66) représentés par vingt-deux milliards six cent vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille sept cent soixante-six (22.627.984.766) parts sociales, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, ayant toutes été libérées intégralement.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. GAUZÈS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2011. LAC/2011/30326. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011097662/245.

(110110273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.



**Argentum Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.040.

—  
EXTRAIT

En date du 7 juillet 2011, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Ivo Hemelraad est révoqué, en tant que gérant B de la Société avec effet au 6 juillet 2011.
- Wim Rits est révoqué, en tant que gérant B de la Société avec effet au 6 juillet 2011.
- Alan Botfield, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 6 juillet 2011 et ce pour une durée indéterminée.
- Olivier Too, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 6 juillet 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096682/18.

(110109548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

**Paoloni S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5741 Filsdorf, 3, Am Felteseck.

R.C.S. Luxembourg B 107.418.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PAOLONI S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011096611/12.

(110108791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Pixel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 66.434.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096613/10.

(110108708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Pixel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 66.434.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096614/10.

(110108709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**MainTower SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 153.473.

—  
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 29 avril 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire les administrateurs suivants pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012:

- Monsieur Salvatore Rotella.
- Monsieur Régis Leoni,
- Monsieur Paulo Antunes Das Neves.

2. de réélire KPMG Audit S.à.r.l., Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Pour MAINTOWER SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2011101435/22.

(110114008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**Pixel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 66.434.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096615/10.

(110108710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Plantes Tropicales Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4702 Pétange, 10, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 106.368.

—  
Le Bilan au 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096616/10.

(110109311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Provence Investissements International S.A., Société Anonyme,  
(anc. HG Blind Systems S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 86.607.

—  
Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011096620/11.

(110109467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Provence Investissements International S.A., Société Anonyme,  
(anc. HG Blind Systems S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 86.607.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011096621/11.

(110109474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Red Store s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3253 Bettembourg, 69, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 80.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RED STORE S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2011096625/12.

(110108792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**HG Blind Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 86.607.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011096622/10.

(110109475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Flen Pharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 161.933.

STATUTS

L'an deux mille-onze, le premier juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Philippe SOLLIE, né le 20 novembre 1960 à Wilrijk (B), demeurant professionnellement à L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager. ci-après représentée par Monsieur Pierre SCHILL, expert-comptable, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée à Luxembourg le 8 juin 2011.

et

2. Monsieur Michel CAMBIER, né le 3 septembre 1933 à Anvers (B), demeurant à Nachtegalenlei 30, B-2900 SCHOTEN, ci-après représentée par Monsieur Pierre SCHILL, expert-comptable, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée à Luxembourg le 8 juin 2011.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils arrêtent les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet principal:

Le développement, la préparation et l'analyse, la distribution et le conditionnement de produits médicaux, pharmaceutiques, cosmétiques et diététiques; l'exécution de ces activités ou l'appel à des tiers pour exécuter ces activités.

L'achat et la vente, tant en Belgique qu'à l'étranger, en gros et en détail, de toutes les matières premières liées aux produits mentionnés, des semiproduits et des produits finis conditionnés dans un emballage de consommation ou dans un emballage industriel.

La société agit pour son propre compte, en tant que commissionnaire, intermédiaire ou représentant.

Elle peut participer ou s'intéresser de toute autre manière à d'autres sociétés, entreprises, groupements ou organisations.

Elle peut hypothéquer ses biens immobiliers et donner en gage tous ses autres biens, en ce compris son fonds de commerce, et peut se porter aval pour tous emprunts, ouvertures de crédits et autres engagements, tant pour elle-même que pour tiers, à condition qu'elle y trouve un intérêt.

Elle peut faire tous actes et opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en assurer le développement ou en faciliter la réalisation notamment, sans que la désignation soit limitative, acquérir, créer, prendre ou donner à bail, aliéner ou céder tous immeubles, brevets, licences, s'intéresser de toutes façons dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer, dont l'objet est identique, analogue, similaire ou connexe à celui de la présente société, ou même fusionner avec ces sociétés ou entreprises.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de «FLEN PHARMA S.à r.l.».

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par la simple décision du gérant ou du conseil de gérance.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par décision de l'associé unique (lorsqu'il n'y a qu'un seul associé) ou par décision de l'assemblée générale des associés (en cas de pluralité d'associés).

**Art. 7. Restrictions de transfert et de cession.**

Généralités

Les parts sociales et droits y afférents peuvent uniquement être transférés ou cédés entre les associés ou à des tiers conformément aux règles suivantes.

A l'exception de ce qui suit et se rapporte aux libres transferts et à l'exception des parts sociales cédées à un associé ou à un tiers à la suite de l'exercice du droit de préemption ou du droit de suite conformément à la procédure suivante, les parts sociales et droits y afférents faisant l'objet d'un transfert ou d'une cession conformément au sens indiqué ci-après (ci-après les «parts sociales») doivent d'abord être mis en vente aux autres associés, conformément aux règles ci-après.

Définition du transfert/de la cession

Pour l'application des dispositions du présent article 7, on entend par «transfert» et «cession» toute forme de disposition entre vifs ou consécutive au décès, à titre onéreux ou à titre gratuit, volontaire ou forcée, en usufruit, en nue-propriété ou en pleine propriété, en ce compris mais non exclusivement, l'achat ou la vente, le don, l'échange, l'apport en communauté ou en indivision ou soumission à une clause de compensation en vertu du régime matrimonial ou du contrat de vie commune ou des conditions de partenariat enregistré.

On entend également par «transfert» et «cession» l'apport en société et la cession faisant suite à une fusion, une scission (partielle) de sociétés, l'incorporation ou la vente d'une généralité ou d'une branche d'activités, le transfert des droits de vote dans une société d'associés impliquant un changement de contrôle dans la société d'associés au sens de l'article 5 du Code des Sociétés.

On entend également par «transfert» l'octroi de divers droits pouvant dériver d'un transfert comme décrit ci-dessus, ou qui à terme, peuvent entraîner un transfert, comme notamment mais non exclusivement l'octroi d'une option d'achat et/ou de vente, usufruit, nue-propriété, labellisation, transfert de droits de vote, dation en paiement, gage ou toute autre garantie réelle.

Toutes ces formes de disposition et de cession sont désignées ci-après sous la dénomination commune «transfert» ou «transférer» pour la forme verbale.

Pour l'application des dispositions du présent article 7, on entend par «parts sociales» tant les parts sociales que les warrants, options et droits de préemption liés aux parts sociales, ainsi que les obligations convertibles, avec ou sans

warrant émis par la société, et tout autre titre ou instrument donnant droit à l'acquisition de parts sociales, qu'elles représentent ou non le capital de la société.

#### Transferts/cessions libres

Les transferts et cessions de parts sociales sont libres pour autant qu'ils se fassent avec une partie liée.

On entend par partie «liée»:

- 1) Tout ascendant ou descendant et époux d'un associé;
- 2) Les personnes physiques et morales liées à une personne au sens de l'article 11 du code des Sociétés

#### Procédure

Si, conformément aux dispositions du présent article, les parts sociales doivent d'abord être mises en vente, l'associé cédant doit informer par écrit la société de son intention de transfert. En cas de décès d'un associé, ses héritiers sont tenus d'agir de la même façon et d'informer la société du transfert dans les cinq mois suivant le décès.

Dans ce courrier figurent (i) le nom et l'adresse de la /des personne(s) à qui l'associé cédant souhaite transférer les parts sociales, (ii) le nombre de parts sociales, (iii) le cas échéant, le prix auquel il souhaite les transférer au candidat-repreneur, (iv) le nom et l'adresse du cédant et du défunt et (v) le numéro de compte sur lequel effectuer un paiement libératoire. En annexe de ce courrier, il convient de joindre, le cas échéant, une copie du contrat conclu avec le candidat-repreneur ou de la déclaration de ce dernier indiquant qu'il est disposé à reprendre les parts sociales aux conditions prescrites par l'associé cédant.

Ce courrier constitue une invitation irrévocable faite aux associés en vue d'exercer leur droit de préemption.

Dans les cinq jours, la société informe par écrit les autres associés de la prévision de transfert/cession et de toutes les informations utiles.

Les associés peuvent transférer valablement, en tout ou en partie, ce droit de préemption à une personne liée à eux (comme stipulé ci-dessus, à l'article 7) à condition de le signaler par écrit à la société.

Les associés peuvent exercer leur droit de préemption en le signalant par écrit à la société au plus tard dans le mois qui suit la date de notification par la société aux associés.

Dans ce courrier, les associés doivent indiquer le nombre de parts sociales pour lesquelles ils souhaitent exercer leur droit de préemption.

- Si les associés exercent le droit de préemption pour un nombre de parts sociales équivalent au nombre de parts sociales en vente, chacun d'entre eux reçoit le nombre de parts sociales pour lequel il a exercé son droit de préemption.

- Si les associés exercent le droit de préemption pour un nombre de parts sociales supérieur au nombre de parts sociales en vente, la société définit comme suit le nombre de parts sociales que chacun d'entre eux recevra:

a) Les associés qui ont exercé le droit de préemption pour un nombre de parts sociales proportionnellement inférieur ou égal à leur participation au capital par rapport à la participation au capital des autres intéressés entrant en considération reçoivent les parts sociales pour lesquelles ils ont exercé leur droit de préemption.

b) Les associés qui ont exercé le droit de préemption pour un nombre de parts sociales proportionnellement supérieur à leur participation au capital par rapport à la participation au capital des autres intéressés entrant en considération ont droit à la partie des parts sociales restantes, déduction faite des parts sociales destinées aux associés sous (a), qui correspond à leur participation proportionnelle au capital par rapport à la participation au capital des autres intéressés entrant en considération.

- Si la répartition proportionnelle entraîne une scission d'une part sociale en fractions, la part sociale complète sera octroyée à l'associé à qui revient la plus grande fraction. Si plusieurs associés ont droit à une même fraction, elle sera octroyée à l'associé ayant la plus grande participation au capital social. Enfin, en l'absence de solution, un tirage au sort sera organisé.

- Si les associés exercent le droit de préemption pour un nombre de parts sociales inférieur au nombre de parts sociales, un deuxième tour sera organisé pour l'exercice du droit de préemption. Dans ce cas, les droits de préemption exercés auparavant restent sans effet et la société en informe les associés par écrit dans les cinq jours suivant la constatation de ce fait. Il les invite à exercer à nouveau le droit de préemption dans un délai de quinze jours et, en cas de non-placement de l'ensemble des parts sociales, à indiquer s'ils s'opposent au(x) cessionnaire(s).

- Si les associés exercent le droit de préemption pour un nombre de parts sociales supérieur ou égal au nombre de parts sociales, le nombre de parts sociales que chacun d'entre eux reçoit est fixé comme expliqué ci-dessus.

- Si les associés exercent le droit de préemption pour un nombre de parts sociales inférieur au nombre de parts sociales et que les porteurs de la majorité des parts sociales, déduction faite des parts sociales, ne s'y opposent pas, l'associé cédant peut transférer toutes les parts sociales au(x) cessionnaire(s) ou à l'/aux héritier(s) dans un délai d'un mois. En l'occurrence, les droits de préemption éventuellement exercés resteront sans effet.

- Si les associés exercent le droit de préemption pour un nombre de parts sociales inférieur au nombre de parts sociales et que les porteurs de la majorité des parts sociales, déduction faite des parts sociales, s'opposent à un /des cessionnaire(s) ou à l'/aux héritier(s), la société en informe les autres associés par écrit dans les cinq jours suivant la constatation de ce fait et un nouveau délai d'un mois commence à courir afin de trouver un ou plusieurs tiers qui reprend/reprennent les

parts sociales restantes et que les porteurs de la majorité des parts sociales, déduction faite des parts sociales, acceptent expressément.

Si aucun tiers acceptable(s) n'est/ne sont trouvé(s) dans le délai imparti, l'associé cédant peut transférer toutes les parts sociales au(x) candidat(s)repreneur(s) dans un délai d'un mois à compter de l'expiration du précédent délai d'un mois ou à l'/aux héritier(s). En l'occurrence, les droits de préemption éventuellement exercés resteront sans effet.

Dans un délai de cinq jours suivant la constatation de l'exercice (ou non) du droit de préemption, la société en informera les associés qui souhaitent l'exercer. Les associés contactés disposent alors d'un délai de 10 jours à dater de cette notification pour effectuer un paiement libératoire du montant des parts sociales sur le compte communiqué dans la notification initiale. Tout paiement non effectué à la date d'échéance sera majoré de plein droit d'un intérêt calculé au taux légal et majoré de trois pour cent prorata temporis.

#### Prix

Le prix est celui proposé par le candidat-cessionnaire et, en cas de transfert à titre gratuit ou en cas de cession ainsi que si le prix proposé par le candidat-cessionnaire se rapporte à un avantage en nature ou si l'associé cédant refuse de communiquer le prix, le prix auquel le droit de préemption peut être exécuté sera déterminé par un expert désigné à la demande de la partie la plus diligente par la société ou, en cas de défaillance de la société, par les intéressés en concertation ou, à défaut d'accord, par le président du tribunal de commerce du lieu où est situé le siège social de la société, lequel expert devra tenir compte de la valeur de la société en continuité d'exploitation. L'expert est tenu de communiquer à la société son (rapport d') estimation dans le mois qui suit la demande de sa désignation. Si un expert est désigné, le délai de cinq jours dont dispose la société en vertu du quatrième alinéa de la «Procédure» commence seulement à courir lorsque l'expert communique à la société son (rapport d') estimation. La société envoie aussi une notification écrite au «cédant» qui dispose d'un délai de quatorze jours à dater de cette notification pour mettre un terme à la procédure par courrier recommandé s'il juge l'estimation trop basse. Le droit de se retirer de la procédure n'existe pas pour les héritiers en cas de transfert à la suite d'un décès.

#### Transfert de propriété

Le transfert de propriété de tous les droits liés aux parts sociales en cas d'exercice du droit de préemption se fait le jour du paiement au vendeur, à savoir soit le jour de la signature de la quittance par le vendeur, soit à la date de valeur prise en compte pour le crédit sur le compte du vendeur.

#### Sanction

Tout transfert à un associé en méconnaissance des dispositions du présent article est nul.

En cas de transfert à un tiers ou de cession en méconnaissance des présentes dispositions, les associés (et les personnes qui y sont liées) à qui l'associé cédant ou l'/les héritier(s) aurai(en)t dû offrir des parts sociales ou les droits y attachés ont, durant soixante jours après la notification par la société, une option d'achat au prix visé ci-dessus. Si un expert doit être désigné pour fixer le prix, la société lance la procédure dans les cinq jours qui suivent l'inscription au Registre des parts sociales ou la notification de quelque manière que ce soit.

Le cas échéant, la société informera par écrit les associés, qui disposent d'un droit de préemption, de l'inscription ou du fait et communiquera le prix dans un délai de cinq jours. Si un expert doit être désigné pour fixer le prix, ce délai de cinq jours dont dispose la société commence seulement à courir lorsque l'expert communique son (rapport d') estimation.

Cette option est valablement levée et la propriété des parts sociales est valablement cédée par l'inscription du transfert par la société au Registre des parts sociales. Si l'associé cédant néglige de communiquer un numéro de compte pour le paiement, un paiement libératoire peut être effectué sur le compte de la société renseigné par la société.

Cette option ne doit pas être levée pour l'intégralité et, si l'intérêt est supérieur au nombre de parts sociales disponibles, elles seront octroyées par la société comme indiqué ci-dessus.

#### Droit de suite

Sauf en cas d'aliénation à une personne pour qui le transfert est libre, sans droit de préemption, ou en cas d'exercice du droit de préemption, si un associé souhaite aliéner tout ou partie de ses parts sociales, il pourra uniquement procéder à l'aliénation si le repreneur s'engage à ce que les autres associés soient habilités à lui vendre leurs parts sociales, en tout ou en partie, aux mêmes conditions (par part sociale), sans que les autres associés ne soient toutefois obligés de vendre leurs parts sociales au repreneur à ces conditions.

Si le repreneur méconnaît le droit de suite, les associés bénéficiaires du droit de suite ont le droit d'exiger la reprise de «l'aliénateur» aux mêmes conditions.

#### Notifications

Toute notification faite aux associés en application des dispositions du présent article 7 est adressée par lettre recommandée à l'adresse figurant dans le registre des parts sociales ou par écrit contre récépissé.

Toute notification faite à la société en application des dispositions du présent article 7 est valablement adressée par lettre recommandée à l'adresse du siège social ou par écrit contre récépissé signé par l'/les administrateur(s) qui peu(ven)t représenter la société à l'extérieur.

En cas de lettre recommandée, le troisième jour qui suit celui où le pli a été remis aux services de la poste correspond à la date de notification.

Toute modification éventuelle de l'adresse des associés doit être communiquée à la société conformément aux présentes dispositions. A défaut, ils sont réputés avoir élu domicile à la dernière adresse communiquée à la société, où toutes les notifications peuvent valablement leur être faites en application des dispositions du présent article 7.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès du ou des associés.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers du ou des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée soit par la signature du gérant unique, soit par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été intégralement souscrites comme suit par:

1. Monsieur Philippe SOLLIE, prénommé . . . . .	90 parts sociales
2. Monsieur Michel CAMBIER, prénommé . . . . .	10 parts sociales
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2011.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés ont pris les décisions suivantes:

- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe SOLLIE, né le 20 novembre 1960 à Wilrijk (B), demeurant professionnellement à L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

- Le siège social est fixé à: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Schill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2011. LAC/2011/30074. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095307/255.

(110108576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

---

### **FTHB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 156.273.

Il résulte de la décision prise par le conseil d'administration tenue en date du 07 juillet 2011 que le siège social de la société est transféré du 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2011.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Sibrand Van ROIJEN sont domiciliés professionnellement à ce jour au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juillet 2011.

Extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011096853/15.

(110109619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

### **Anton Capital Entertainment GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 161.683.

#### STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of June.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Anton Holdings Limited, a limited liability company incorporated and organised under the laws of Jersey, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, JE4 9WG, Jersey and registered with the JFSC Companies Registry under number 108284,

here represented by Ms Jeannette Vaude-Perrin, Maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 9 June 2011 in London, United Kingdom.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is Anton Capital Entertainment GP, S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).



## **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

## **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company shall in particular be appointed and act as the managing general partner of one or several companies or assimilated entities in which it holds participations and/or shares.

3.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

## **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.00) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers which constitutes the Board. Each manager shall be appointed by a resolution of the shareholders. Subject to the provisions set out in clause 7.2, the board shall consist of two (2) A managers, one (1) B manager and two (2) C managers, which shall be appointed subject to the provisions below. The managers need not be shareholders.

7.2. The A managers shall always be representatives of or be related to the shareholders, the B manager shall always be independent and resident of Luxembourg and the C managers shall always be chosen amongst the shareholders of Anton Capital Entertainment, S.C.A. ("ACE") or their representatives. At the incorporation, there may be only one A manager, provided that the second A manager be appointed as soon as practicable after the date of incorporation of the Company and provided further, that such second A manager shall be appointed by the latest simultaneously with the C managers. The C Managers shall be appointed as soon as practicable upon the investors in ACE, which are eligible to having a seat at the Board of the Company, have been accepted as shareholders of ACE. Every appointment, revocation or replacement of a manager of any category shall always be at the full discretion of the shareholders, subject however to the obligation to comply with the above selection, designation and appointment process at all times.

#### Art. 8. Board of managers.

##### 8.1. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

##### 8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one (1) A manager and one (1) B manager. Resolutions of the Board are validly taken by the majority of the votes cast including at least one (1) A manager and one (1) B manager.

(vi) Resolutions on Reserved Matters (as defined below) are validly taken by a super-majority of four-fifth (4/5) of the members of the board of managers.

For the purposes of the above provision, "Reserved Matters" shall mean any material decision relating to the management of any entity of which the Company is managing general partner pursuant to Art. 3.2, where that decision concerns the financing of that entity, and, in respect of ACE, all material decisions relating to:

(a) any material increase in ACE's equity or debt financing beyond that described in the Investment Memorandum to be issued by ACE;

(b) any material sale of ACE's assets;

(c) any material acquisition of rights other than those pursuant to the PFD Agreement referred to in ACE's Investment Memorandum, and

(d) any amendment to the PFD Agreement.

For the purposes of items (c) and (d) here above, "PFD Agreement" shall mean any agreement entered into by the Company in its capacity as managing general partner ACE with respect to the co-financing of the acquisition of rights to a number of films over such period of time as specified therein.

For the avoidance of doubt, the term "Reserved Matters" shall exclude any daily business related decisions, which may be entered into in compliance with the provisions of article 8.3 herebelow.

(vii) The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

(viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (the Manager Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

- (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) A manager and one (1) B manager.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

**Art. 9. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### Art.10. General meetings of shareholders and shareholder circular resolutions.

#### 10.1. Powers and voting rights

- (i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or in case the number of shareholders of the Company is less or equal to twenty-five, by way of circular resolutions (the Shareholder Circular Resolutions).
- (ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholder Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholder Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

- (iii) Each share entitles to one (1) vote.

#### 10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

- (i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than two-thirds of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
- (iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.
- (v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholder Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than two-thirds of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholder Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.
- (vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least two thirds of the share capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

### Art. 11. Sole shareholder.

- 11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.
- 11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholder Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.
- 11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

### Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

- 12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.
- 12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.
- 12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholder Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

**Art. 13. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

13.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by the applicable Luxembourg laws and regulations, and the institution of statutory auditor(s) (commissaire aux comptes), if any, is suppressed.

**Art. 14. Allocation of profits.**

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time and for the avoidance of doubt also during the first financial year, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

**VI. Dissolution - Liquidation****Art. 15. Dissolution - Liquidation.**

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

**VII. General provisions****Art. 16. General provisions.**

16.1. Notices and communications are made or waived and the Manager Circular Resolutions as well as the Shareholder Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Manager Circular Resolutions or the Shareholder Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. Reference is made to the provisions of any shareholders' agreement as the case may be and as legally permitted for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

16.5. All matters not expressly governed by the Articles or by any shareholders' agreement are determined in accordance with Luxembourg applicable law (including the Law) and, subject to any non waivable provisions of the Luxembourg applicable law (including the Law), any agreement entered into by the shareholders from time to time.

*Transitional provisions*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2011.

*Subscription and Payment*

Thereupon the appearing party, represented as stated here above, declares to have subscribed to the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of the Company as follows:

Anton Holdings Limited, above named, subscribes for 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares.

The said shares having all been fully paid up by payment in cash, the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand euros (1,000.-).

#### Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

(A) *A manager:*

Sébastien Raybaud, born in Toulouse, France on 29 October 1976, with professional address at 33 St James's Square, SW1Y 4JS, London, United Kingdom.;

(B) *B manager:*

Yvon Lauret, born in Algrange, France on 05 January 1967, residing at 58 rue Glesener, L-1630 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 2, Boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the representatives of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorzième jour du mois de juin,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire, résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Anton Holdings Limited, une société constituée et existante sous les lois de Jersey, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, JE4 9WVG, Jersey, inscrite auprès du JFSC Companies Registry sous le numéro d'inscription 108284.,

ici représentée par Mademoiselle Jeannette Vaude-Perrin, Maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 juin 2011 à Londres, Angleterre.

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer tel qu'il suit:

#### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est Anton Capital GP Entertainment, S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances.

Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société sera en particulier désignée et agira en tant qu'associé-gérant-commandité d'une ou plusieurs sociétés d'investissement ou véhicules assimilés dans laquelle ou lesquelles elle détient des participations et/ou des parts sociales.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1. La société est gérée par un conseil de gérance qui constitue le Conseil. Chaque gérant sera nommé par une résolution des associés. Sous réserve des dispositions énoncées au paragraphe 7.2, le conseil sera composé de deux (2) gérants A, un (1) gérant B et deux (2) gérants C, lesquels seront désignés conformément aux dispositions énoncées ci-dessous. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants A devront toujours représenter ou être liés aux associés, le gérant B devra toujours être indépendant et résidant du Luxembourg et les gérants C devront toujours être choisis parmi les actionnaires d'Anton Capital Entertainment, SCA ( ACE ) ou leurs représentants. Lors de la constitution, il se peut qu'il n' y ait qu'un seul Gérant A, étant entendu qu'un second Gérant A devra être désigné aussi vite que possible après la constitution de la Société et au plus tard en même temps que les Gérants C. Les Gérants C devront être désignés aussi vite que possible, à partir du moment où les investisseurs d'ACE, qui ont droit à un siège au sein du Conseil de Gérance, ont été acceptés en tant qu'actionnaires d'ACE. Toute nomination, révocation ou remplacement d'un gérant, quelle que soit sa catégorie, se fera à l'entière discrétion des associés, sous réserve toutefois de se conformer, à tout moment, aux obligations énoncées précédemment concernant le processus de sélection, de désignation ou de nomination.

## **Art. 8. Conseil de gérance.**

### **8.1. Pouvoirs du Conseil**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un (1) gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un (1) gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, comprenant au moins un

(1) gérant A et un (1) gérant B. Les décisions du Conseil sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B. Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

(vi) Les résolutions qui portent sur des Points Réservés (voir définition ci-dessous) sont valablement adoptées par une majorité renforcée de quatre-cinquième (4/5) des membres du conseil de gérance.

Pour les besoins du paragraphe précédent, les «Points Réservés» signifient toute décision significative liée à la gestion de toute entité dont la Société est l'associé-gérant-commandité conformément à l'article 3.2, dès lors que cette décision concerne le financement de cette entité, et, en ce qui concerne ACE, toute décision significative liée à:

(a) une augmentation significative du capital ou du niveau d'endettement d'ACE au-delà de ce qui est décrit dans le prospectus d'investissement qui sera émis par ACE;

(b) une vente significative des actifs d'ACE;

(c) une acquisition significative de droits autres que ceux prévus par le Pacte PFD auquel il est fait référence dans le prospectus d'investissement d'ACE, et

(d) une modification du Pacte PFD.

Pour les besoins des points (c) et (d) mentionné ci-dessus, «Pacte PFD» signifie tout accord passé entre la Société en tant qu'associé-gérant-commandité d'ACE dans le cadre du cofinancement de l'acquisition des droits portant sur un certain nombre de films pendant cette période comme indiqué.

Pour qu'il n'y est aucun doute, l'expression «Points Réservés» ne concerne pas les décisions liées à la gestion journalière, qui pourront être prises conformément aux provisions de l'article 8.3 ci-dessous.

(vii) Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

(viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### **8.3. Représentation**

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 9. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Associé(s)

##### Art. 10. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

###### 10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou, si le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq associés par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

###### 10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus des trois quart du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus des trois quart du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les deux tiers du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

##### Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### IV. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

##### Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.



**Art. 13. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

13.1. Si le nombre d'associés de la Société est supérieur à vingt-cinq, le contrôle de la Société doit être confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non de la Société.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par les lois et règlements luxembourgeois applicables, et la désignation le cas échéant du commissaire aux comptes est supprimée.

**Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment y compris au cours du premier exercice social, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

**VI. Dissolution - Liquidation****Art. 15. Dissolution - Liquidation.**

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

**VII. Dispositions générales****Art. 16. Dispositions générales.**

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à tout pacte d'associés dans la mesure où la loi le permet.

16.5. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts ou par tout pacte d'associés, il est fait référence à la loi en vigueur au Luxembourg (incluant la Loi) et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public (incluant la Loi), à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

*Souscription et libération*

Les comparantes représentées comme dit ci-dessus, déclarent avoir souscrit aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société comme suit:

Anton Holdings Limited, tel que précédemment mentionné, souscrit à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Lesdites parts sociales ayant été entièrement libérées par le biais d'apports en numéraire, la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès à présent à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Résolutions des associées*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(A) *Gérant A:*

Sébastien Raybaud, né à Toulouse, France le 29 Octobre 1976, dont l'adresse professionnelle est située au 33 St James's Square, SW1Y 4JS, Londres, Angleterre.

(B) *Gérant B:*

Yvon Lauret, né à Algrange, France le 5 janvier 1967, résidant au 58 rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est fixé au 2, Boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des mandataires des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Vaude-Perrin, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 juin 2011. Relation: RED/2011/1218. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 28 juin 2011.

Référence de publication: 2011088118/546.

(110099837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

#### **HG Blind Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 86.607.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011096623/10.

(110109477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

#### **Renaissance Asset Managers Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 153.629.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 mai 2011 acte n° 172 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2011096626/13.

(110108874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**RICHARTS N.K.J. S.à r.l., Agence d'Assurances, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4975 Bettange-sur-Mess, 27, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 95.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RICHARTS N.K.J. S.à r.l., AGENCE D'ASSURANCES

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011096627/12.

(110108794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Milestone Property Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 215.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.695.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 15 Juin 2011 que la société Algemeen Limited a cédé ses 860 parts sociales à:

- ATAMMED HOLDING LIMITED, une société constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à 24 Ankara Bld., De Castro Street, Road Town, Tortola, BVI, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 1454240.

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

ATAMMED HOLDING LIMITED . . . . . 1.720 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Juillet 2011.

Pour Milestone Property Fund Management S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011096996/19.

(110109730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

**Harrison Invest Company S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Harrison Invest Company S.A.H.).**

Siège social: L-1341 Luxembourg, 3, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 97.971.

L'an deux mille onze.

Le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Anc. société anonyme HARRISON INVEST COMPANY S.A.H., ayant son siège social à L-1341 Luxembourg, 3, Place Clairefontaine, R.C.S. Luxembourg numéro B 97971, constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 119 du 29 janvier 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Modification de l'objet de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

2) Transformation de la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et changement de la dénomination sociale en HARRISON INVEST COMPANY S.A.-SPF.

3) Fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au dernier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

4) Adaptation et refonte des statuts.

5) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transformer la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et de changer la dénomination sociale en HARRISON INVEST COMPANY S.A.-SPF.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au dernier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

La prochaine assemblée générale annuelle aura lieu le 27 juin 2011 à 10.00 heures.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

STATUTS

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de HARRISON INVEST COMPANY S.A.-SPF (ci-après la "Société"), ayant la qualité de société de gestion de patrimoine familial au sens de la loi SPF.

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

## **Titre II. - Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## **Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### **Titre IV. - Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### **Titre V. - Surveillance de la société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **Titre VI. - Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **Titre VII. - Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **Titre VIII. - Modification des statuts**

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### **Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts."

98784

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Norbert MEISCH, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Relation GRE/2011/2342. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099349/248.

(110112789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Royal Eagle Business S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8058 Bertrange, 3, Beim Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 61.550.

Le Bilan du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096628/10.

(110109303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Schleich Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 98.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.657.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011096630/12.

(110108853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

---

**Power Group Nexus Germany S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 40.037.

AUSZUG

Anlässlich der Verwaltungsratssitzung vom 11.07.2011 wurde Frau Monique Brunetti-Guillen, Buchhalterin, mit Berufsanschrift in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, in den Verwaltungsrat der Gesellschaft kooptiert; sie ersetzt den zurück getretenen Verwaltungsrat Dr. Claude Schmit, mit Berufsanschrift in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Das Mandat von Frau Monique Brunetti-Guillen endet anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. Juli 2011.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Référence de publication: 2011099738/17.

(110112428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---